

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Master Etudes internationales et européennes

- Université Pierre Mendès France – Grenoble – UPMF (déposant)
- Institut d'études politiques de Grenoble

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Etudes Juridiques

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France – Grenoble – UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : Institut d'études politiques de Grenoble

Le master *Etudes internationales et européennes* est une mention de site créée en 2009 entre la Faculté de Droit et la Faculté d'Economie de l'Université Pierre Mendès France (UPMF) et l'Institut d'études politiques de Grenoble (IEP Grenoble). Visant à préparer les étudiants aux métiers et carrières de l'international et des institutions européennes, la mention est organisée autour de deux parcours en première année de master (M1) et de six spécialités en seconde année (M2), pour certains ouverts en enseignement à distance (EAD) et à la formation continue. Les deux parcours de première année sont rattachés à des établissements différents : le parcours *Etudes européennes* est assuré à l'Institut d'études politiques de Grenoble, tandis que le parcours *Droit international et européen* est proposé par la Faculté de Droit. Cette dichotomie se retrouve s'agissant des spécialités de deuxième année, puisque les spécialités *Carrières juridiques internationales et européennes*, *Droit international et européen* et *Sécurité internationale et défense* sont proposées par la Faculté de Droit, tandis que celles de *Gouvernance européenne* et de *Science politique de l'Union européenne* le sont par l'IEP et que celle de *Gouvernance des organisations pour le développement international* l'est par la Faculté d'Economie.

## Avis du comité d'experts

Très intelligemment conçue dans une logique de site et associant des partenaires complémentaires, la mention a semble-t-il pâti des limites inhérentes à un regroupement d'institutions aux fonctionnements différents, apparemment insurmontables, même lorsque ce regroupement s'opère autour d'une mention cohérente d'un point de vue scientifique et pédagogique. De nouveaux choix stratégiques, largement conditionnés par l'adoption de la nouvelle nomenclature nationale des intitulés de mentions de masters, ainsi que des problèmes administratifs ont conduit les partenaires à décider de mettre un terme à cette collaboration et de ne pas renouveler la demande d'habilitation. Ceci explique sans doute que les éléments soumis à expertise soient parfois insuffisants ou que les synergies dont a pu bénéficier cette mention ne soient pas des plus apparentes.

Visant à former des diplômés préparés aux carrières offertes par les institutions internationales et européennes ainsi que par les organisations non gouvernementales, la mention s'organise autour de deux parcours en première année et de six spécialités en deuxième. Cohérentes et pertinentes, tant s'agissant du contenu des enseignements que de leur adéquation aux objectifs définis, ces deux années s'articulent de manière logique, la première préparant le chemin de la seconde en conférant aux étudiants les compétences nécessaires pour leur permettre d'intégrer certaines spécialités de deuxième année avec de bonnes chances de succès. La lisibilité, déjà problématique en ce que la mention est proposée sur trois établissements différents, est encore diminuée par le fait que certaines spécialités comportent une seule voie « professionnelle » ou « recherche », tandis que d'autres proposent les deux options. Deux spécialités, *Carrières juridiques internationales et européennes* et *Droit international et européen*, s'avèrent du reste très proches, pour ne pas dire concurrentielles, ce qui soulève l'enjeu d'une refonte dans une seule spécialité indifférenciée. Surtout, les passerelles entre l'IEP et les facultés n'apparaissent pas suffisamment développées (deux-trois étudiants par an), de telle sorte qu'il est très difficile pour un étudiant ayant choisi le parcours proposé par l'IEP d'intégrer une des spécialités offertes au sein de l'une des facultés et inversement. C'est d'autant plus regrettable que, eu égard à la proximité de Genève, une telle mention a sa place au sein d'un site universitaire comme celui de Grenoble et que les centres de recherche auxquels la formation est adossée ont tous une vocation à développer leurs activités sur des thématiques touchant à l'international ou l'euro-péen.

L'équipe pédagogique est également de grande qualité, tant s'agissant des enseignants-chercheurs en poste à Grenoble (12 en M1) que des intervenants professionnels et des professeurs étrangers invités. Des faiblesses demeurent

en revanche s’agissant du pilotage des formations, du moins pour ce qui est de celles proposées par la Faculté de Droit et ce, tant en première année qu’en seconde. De la même façon, si les effectifs sont stables et élevés en première année de master, en l’espèce s’agissant uniquement du parcours *Droit international et européen* (variant de 114 à 145 selon les années, mais avec finalement trois catégories d’étudiants, ceux en présence, ceux à distance et ceux en année de mobilité), ils apparaissent plus surprenants en deuxième année, notamment dans les spécialités proposées à distance où les effectifs s’avèrent anormalement élevés (à l’exemple de la spécialité *Sécurité internationale et défense*, avec une variation de 57 à 108 étudiants selon les années, sachant que l’EAD (enseignement à distance) sur l’ensemble des spécialités amène une variation de 108 à 142 étudiants sur la même période de 2009 à 2012) et se traduisent par un taux de réussite très faible (en moyenne de 50 % mais variant de 20 à 78 % exceptionnellement). Le taux d’insertion bien que plus satisfaisant s’avère lui aussi assez faible (avec selon les résultats des enquêtes menées par l’Observatoire, un taux moyen de 56 % après huit mois suivant le diplôme et de 60 % après trente mois), quelle que soit la spécialité envisagée, et doit conduire les responsables de ces formations à s’interroger sur leur pertinence dans un environnement concurrentiel qui est aujourd’hui celui des formations ouvrant à l’international.

## Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le rattachement des enseignants-chercheurs à des équipes de recherche dynamiques et de grande qualité permet un enseignement près de la recherche, surtout s’agissant des spécialités exclusivement axées sur la recherche ou ayant un parcours recherche permettant aux étudiants de réaliser un mémoire. Le nombre d’étudiants poursuivant en doctorat s’avère en revanche variable d’une spécialité à une autre et globalement peu satisfaisant (six par an pour l’ensemble des spécialités de 2009 à 2013).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation s’avère assez faible. Très insuffisante en première année de master, elle s’améliore ensuite dans les spécialités à visées professionnelles, mais demeure lacunaire dans celle orientée « recherche », en dépit d’une demande forte des étudiants.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La politique des stages est globalement insatisfaisante. S’il n’y a pas de stage obligatoire en première année de master, ceux-ci sont en revanche obligatoires dans les spécialités de seconde année à voie professionnelle ou indifférenciée. Néanmoins et en dépit d’une tolérance non actée dans le règlement des examens et permettant à un étudiant ayant choisi la spécialité « recherche » du master d’effectuer un stage en parallèle à son mémoire, un étudiant de la mention peut sortir du système universitaire sans jamais avoir effectué de stage.</p>
<p>Place de l’international</p>	<p>La formation donne fort logiquement une place très importante à l’international dans son organisation en favorisant la mobilité entrante et sortante des étudiants en première année et en développant, en plus des enseignements de langue juridique, une offre significative de cours en langue anglaise pour les deux années de la mention.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite</p>	<p>Aucune précision n’est apportée sur les conditions de recrutement en deuxième année de master à part le fait que certaines spécialités reçoivent de très nombreuses candidatures. Notamment il n’est nullement précisé si un étudiant inscrit au parcours <i>Etudes européennes</i> proposé par l’IEP peut envisager une poursuite d’étude en deuxième année dans une des spécialités présentées par la faculté de droit et vice et versa. De la même façon, il ne semble pas exister de dispositif d’aide à la réussite formalisé.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique	Rien n'est précisé pour la mention hormis le fait que la première année de master et certaines spécialités de la deuxième année font l'objet d'une déclinaison en enseignement à distance. Les pratiques pédagogiques évoquées s'avèrent peu innovantes hors l'insistance apportée à la pratique de l'anglais. La place du numérique se limite à l'utilisation de bases de données électroniques et à la mise à disposition d'une plate-forme numérique pour les étudiants inscrits à distance.
Evaluation des étudiants	Le dossier est très mal renseigné sur ce point. Il semble que l'évaluation soit des plus classiques, sous forme de contrôle continu, d'examens écrits ou oraux selon les matières.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier est très mal renseigné sur ce point, quelle que soit l'année ou la spécialité envisagée.
Suivi des diplômés	Aucun suivi des diplômés n'est opéré pour la première année de la mention. Le suivi est réalisé pour chaque spécialité de deuxième année et non de manière globale pour l'ensemble du cycle. Outre les procédures mises en place par l'Université, chaque spécialité fait état de mécanismes de suivi très informels et qui ne permettent pas d'apprécier avec objectivité les conclusions qui en sont tirées quant à l'insertion des diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le pilotage demeure pour l'essentiel informel et dès lors insatisfaisant, sans qu'aucun conseil de perfectionnement ait été institutionnalisé. Il repose exclusivement sur les responsables des spécialités qui organisent des réunions plus ou moins régulières avec leurs collègues et, parfois, des délégués élus parmi les étudiants. L'autoévaluation ne semble pas reposer sur un mécanisme institutionnalisé, systématique et anonyme, d'évaluation des enseignements.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Ouverture à l'international.
- Pluridisciplinarité et qualité des partenaires associés.
- Qualité de l'équipe pédagogique ainsi que des laboratoires de rattachement.
- Enseignement à distance pour les parcours et certaines spécialités.

### Points faibles :

- Absence de passerelles entre les parcours de première année et certaines spécialités de seconde année.
- Suivi incomplet des diplômés et taux d'insertion de ces derniers.
- Maintien contestable d'une spécialité exclusivement axée sur la recherche.
- Pilotage et procédés d'autoévaluation informels.

## Conclusions :

Parfaitement adaptée au champ de formation dans sa déclinaison strictement juridique, la formation, incontestablement de qualité, ne peut cependant être considérée comme une mention cohérente faute de passerelles entre les deux parcours et les différentes spécialités proposées. Alors qu'elle s'appuie sur une équipe de qualité, s'avère fortement ouverte vers l'international, privilégie la pluridisciplinarité et insiste sur la maîtrise de la langue anglaise, la mention ne semble pas proposer de véritables débouchés à ses diplômés, faute d'un suivi suffisant de ces derniers et mériterait donc d'être repensée pour se démarquer de l'offre de formation existant déjà sur les mêmes créneaux et proposer des débouchés professionnels cibles effectivement envisageables.

## Éléments spécifiques des spécialités

### Carrières juridiques internationales et européennes

Place de la recherche	A vocation professionnelle, la spécialité a des objectifs et des méthodes d'enseignements excluant toute démarche de recherche fondamentale. Est en revanche privilégiée une démarche de recherche appliquée.
Place de la professionnalisation	La formation ayant une vocation principalement professionnelle, la place de la professionnalisation s'y avère très importante et très bien pensée. Nombre d'enseignements (80h de conférences notamment) sont d'abord assurés par des intervenants extérieurs (14 de plusieurs organisations importantes comme l'Organisation internationale du travail) et s'attachent à l'acquisition de compétences techniques. Des séjours d'études sont ensuite organisés dans des organisations internationales et européennes
Place des projets et stages	En raison de la vocation principalement professionnelle de la formation, une place importante est réservée au stage (essentiellement à l'étranger). D'une durée de quatre mois, celui-ci s'avère obligatoire et fait l'objet d'un mécanisme d'assistance destiné à aider l'étudiant dans ses démarches.
Place de l'international	La place de l'international est largement développée en raison des objectifs assignés à cette formation. Vérifiable au regard du contenu de la maquette et de la constitution de l'équipe pédagogique, elle s'exprime aussi par la très forte valorisation de l'anglais et par les mobilités que doivent effectuer les étudiants (10 % d'étudiants étrangers en mobilité entrante). On notera par ailleurs l'originalité du séminaire relatif à la réponse aux appels d'offres internationaux et à la gestion de projets, ainsi que celle des séminaires de simulation de négociation internationale ou encore de simulation de procès internationaux.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le dossier ne fait état que de très nombreuses candidatures et d'une sélection apparemment drastique (pour 21 étudiants par promotion). Aucun élément n'est donné s'agissant d'éventuelles passerelles avec le parcours proposé par l'IEP ou de dispositifs de validation des acquis de l'expérience. Il ne semble pas exister non plus de dispositifs d'aide à la réussite formalisés.
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'originalité des pratiques pédagogiques se limite à la place centrale de l'anglais dans la formation. La place du numérique demeure pour sa part résiduelle puisque limitée à l'utilisation de la visioconférence pour des soutenances de rapports de stage et à la mise en ligne de conférences filmées d'intervenants extérieurs.

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Evaluation à la fois individuelle et collective qui donne une large place au travail d'équipe et à l'expression orale, en français et en langue anglaise. Modalités qui s'avèrent cohérentes au regard des objectifs de la formation. A noter que la place du contrôle continu est déterminante, ce qui s'avère assez rare en deuxième année de master et mérite dès lors d'être souligné.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Aucun élément du dossier ne permet d'apprécier la façon dont est assuré le suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Outre celui opéré par les services spécialisés de l'université, un suivi des étudiants et de leur devenir professionnel est effectué notamment par l'association des étudiants qui tient un annuaire des étudiants depuis sa création en 2004. Un suivi efficace mais informel est également opéré par la direction de la spécialité directement auprès des anciens étudiants par courrier électronique.</p> <p>En dépit de belles réussites personnelles, le taux global d'insertion professionnelle n'est pas très satisfaisant au regard des objectifs de la formation, surtout si l'on s'en tient à celui proposé à huit mois (33 % et 72 % à trente mois pour la promotion 2011-2012 avec un taux de réponse respectif de 88 % et 61 %).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le pilotage, bien qu'en progression, s'avère insatisfaisant puisqu'il se résume à trois réunions informelles lors de la sélection des étudiants, à l'occasion du grand oral et lors des délibérations. En ce qui concerne l'autoévaluation, un questionnaire d'appréciation des enseignements est remis chaque année aux étudiants.</p>

Droit international et européen

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est déterminante puisque la spécialité <i>Droit international et européen</i> est une spécialité « recherche ». Outre l'obligation pour les étudiants de produire un mémoire ainsi que plusieurs rapports de recherche, la formation repose sur des cours de méthodologie de la recherche. Les étudiants sont également associés aux activités (colloques, journées d'études, conférences) du centre de recherche de rattachement : le Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE - EA 2420).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les responsables de la formation ont tenu compte des remarques formulées par nombre d'étudiants et qui revenaient à regretter la trop forte place laissée à la seule recherche au détriment des modules de professionnalisation. A ainsi été proposée la possibilité de rédiger un « mémoire professionnalisant » combiné à un stage. Les intervenants professionnels ont aussi été plus nombreux à intervenir. Cet aspect reste cependant une des limites de la spécialité, justifiant une réflexion sur la pertinence de passer d'une voie recherche unique à un master indifférencié (voire de fusionner à cette fin avec la spécialité <i>Carrières juridiques internationales et européennes</i>).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La place des stages est limitée du fait de la spécialisation recherche. Il a été instaurée la possibilité de réaliser un stage en parallèle à un « mémoire professionnalisant », mais qui n'est ni obligatoire ni intégré dans le cursus. Une réflexion est ainsi nécessaire au regard de la nouvelle réglementation.</p>

Place de l'international	La place de l'international est importante. On constate d'abord une forte mobilité entrante (avec près de 50 % d'étudiants étrangers). La place de l'international passe ensuite par les critères de sélection des candidatures : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, stages à l'étranger, séjours académiques dans des universités étrangères. Elle se traduit aussi par de nombreux enseignements dispensés en anglais et, enfin, par des partenariats soutenus avec de grandes universités étrangères (Kobe, Padova) et l'intégration systématique de professeurs invités dans l'équipe pédagogique.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le dossier reste lacunaire sur ce point, mais il semble que le recrutement soit assez sélectif (10 % de candidats retenus pour des promotions autour de 13-18 étudiants), puisque conditionné à la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, à la réalisation de stages à l'étranger et/ou de séjours académiques dans des universités étrangères.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques plus ou moins innovantes comme les études de cas, les procès simulés et les simulations de consultations juridiques. La place du numérique est significative et se traduit par l'utilisation d'outils pédagogiques numériques comme Powerpoint, Prezi ou encore Backchannel et l'incitation des étudiants à utiliser ces outils ainsi que les bases de données numériques.
Evaluation des étudiants	Le dossier est très mal renseigné sur ce point. Il semble que l'évaluation soit des plus classiques, avec une très grande importance accordée au mémoire de recherche.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucun élément du dossier ne permet d'apprécier la façon dont est assuré le suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants.
Suivi des diplômés	Le dossier reste lacunaire sur ce point, mais il semble qu'il n'existe pas de procédure autre que celle mise en place par l'Université. La lecture du dossier laisse apparaître une forme d'autosatisfaction alors que le taux d'insertion doit objectivement être considéré comme assez faible.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement institué, mais des réunions régulières de l'équipe pédagogique censées permettre une évaluation continue de la formation et un dialogue avec le représentant élu des étudiants.

### Sécurité internationale et défense

Place de la recherche	La place de la recherche est importante, tant s'agissant de la voie professionnelle que de la voie recherche. Outre l'adossement au Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes (CESICE - EA 2420), elle se traduit par un cours de méthodologie de la recherche obligatoire dans les deux parcours, un mémoire de recherche de fin d'étude obligatoire pour les étudiants du parcours « recherche » et un rapport de recherche de fin de semestre obligatoire pour les étudiants de la voie professionnelle.
-----------------------	--



<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation consacre une place importante à la professionnalisation qui se traduit, s'agissant de la voie professionnelle, par des stages obligatoires, la rencontre avec des professionnels, le développement de la formation en alternance et l'organisation fréquente de rencontres avec les acteurs de la sécurité internationale et de la défense. L'alternance pose question puisque le dossier ne précise pas dans quel cadre réglementaire cette possibilité est inscrite (formation initiale, apprentissage ou formation continue).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un stage de quatre mois minimum est obligatoire dans la voie professionnelle, tandis qu'un stage est très fortement encouragé dans le parcours « recherche », le règlement d'études prévoyant la possibilité d'effectuer des stages facultatifs pouvant donner lieu à une bonification exceptionnelle.</p> <p>Une attention particulière est accordée au développement de projets par les étudiants : organisation d'événements professionnels et participation à des concours internationaux pour l'essentiel (comme le concours Pictet).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international est importante. On constate d'abord une bonne mobilité entrante (avec près de 15 % d'étudiants étrangers). La place de l'international passe ensuite par les critères de sélection des candidatures : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, stages à l'étranger, séjours académiques dans des universités étrangères. Elle se traduit aussi par de nombreux enseignements dispensés en anglais et, enfin, par des partenariats soutenus avec de grandes universités étrangères et l'intégration systématique de professeurs invités dans l'équipe pédagogique.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le dossier reste lacunaire sur ce point, ne faisant état que de la possibilité d'obtenir le diplôme par une validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation est dispensée en enseignement à distance, mais cet outil semble encore en voie d'appropriation par les différents acteurs qui l'emploient. Le dossier fait état de ce que les enseignements ont pris un tour moins magistral et ont adopté des formes plus « interactives », sans que l'on sache toutefois ce que recouvre exactement cette qualification. Quant à la place du numérique, elle est surtout envisagée sous l'angle utilitaire (travaux présentés avec Powerpoint, recours à une plate-forme numérique pour permettre des soutenances à distance) et non sous l'angle scientifique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Le dossier est très mal renseigné sur ce point.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Aucun élément du dossier ne permet d'apprécier la façon dont est assuré le suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier reste lacunaire sur ce point, il semble qu'il n'existe pas de procédure autre que celle mise en place par l'Université, ce qui est dommage pour une situation complexe puisque la formation existe en présentiel à Grenoble et à Paris (en raison du partenariat avec l'Ecole des relations internationales de l'ILERI, Institut libre d'études des relations internationales) et à distance.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Aucun élément ne figure dans le dossier sur ce point.</p>

Gouvernance des organisations pour le développement international

Place de la recherche	La place de la recherche est réelle avec une participation des étudiants aux activités du Centre de recherches en économie de Grenoble (CREG - EA 4625). Elle est plus développée pour le parcours recherche (avec un séminaire de recherche et un mémoire spécifique, bien suivi). L'impact des dispositifs mis en place est certain avec un tiers de la promotion qui poursuit en thèse (trois sur dix étudiants).
Place de la professionnalisation	La professionnalisation, réellement une préoccupation de l'équipe, se manifeste de différentes manières : présence importante des professionnels dans les enseignements assurés (40 % de ceux-ci, voire 50 % pour le parcours professionnel), de bons dispositifs d'accompagnement pour le stage, vérification de la maîtrise indispensable des langues, aide à la réorientation pour les étudiants du parcours recherche ne pouvant poursuivre en thèse.
Place des projets et stages	Un stage de trois à six mois (4/5 <sup>e</sup> réalisés à l'étranger) est obligatoire pour la formation en présentiel, mais facultatif pour l'EAD. Il est accompagné de la rédaction d'un rapport. Le suivi est sérieux tant pendant le stage que pour son évaluation (soutenance). Par ailleurs, la formation par projet est réellement mise en œuvre.
Place de l'international	Importante, elle passe par des critères de sélection à l'entrée reposant en partie sur les langues, par la réalisation du stage à l'étranger (4/5 <sup>e</sup> ) malgré les difficultés rencontrées et par le développement de partenariats soit pour délocaliser la formation (comme à Rabat avec l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de l'Université Mohamed VI), soit pour accompagner les étudiants (convention avec le Bureau d'information de l'ONU).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Un recrutement sélectif, mais sans que le dossier ne fournisse d'indications chiffrées sur le taux de sélection. Les modalités d'évaluation des étudiants sont orientées vers leur réussite avec une forte présence de contrôle continu et un suivi plutôt personnalisé.
Modalités d'enseignement et place du numérique	En dehors du fait que la formation est aussi proposée à distance (avec la plateforme Moodle), il n'est pas fait mention d'innovations pédagogiques particulières en lien avec les nouvelles technologies.
Evaluation des étudiants	Les modalités restent classiques avec simplement une part importante pour le contrôle continu (50 %).
Suivi de l'acquisition des compétences	Une certaine réflexion sur ces enjeux est réalisée avec un bilan de compétences de l'étudiant lors de la soutenance de son mémoire de fin d'études.
Suivi des diplômés	Le dossier reste lacunaire sur ce point, même si nous avons l'existence d'un observatoire et le recours aux réseaux sociaux pour ce suivi.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le pilotage est satisfaisant avec un conseil de formation qui prend en compte les évaluations réalisées par les étudiants.

Gouvernance européenne

Place de la recherche	Elle est réellement une préoccupation des responsables, avec notamment un fort adossement avec deux centres de recherche (UMR PACTE (Politiques publiques, actions politiques, territoires) et EA CESICE, Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes). Par ailleurs, pour le parcours recherche cela se traduit par des séminaires spécifiques, un stage en laboratoire et un mémoire (pour dix crédits).
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est fortement prise en compte (accompagnement pour le stage (ateliers CV, lettre, entretien), rencontres et simulations avec les professionnels notamment), ateliers professionnels.
Place des projets et stages	Le stage occupe une place essentielle dans la formation, dès la première année (pour la partie concernant l'IEP, M1 <i>Etudes européennes</i> , avec un stage obligatoire de quatre mois accompagné d'un rapport), ainsi qu'en seconde année, où il est obligatoire quel que soit le parcours choisi (stage en laboratoire, ou stage hors laboratoire).
Place de l'international	La formation donne une place importante à l'international avec des partenariats et par une offre significative de cours en langue anglaise (40 % des enseignements) et l'apprentissage de deux langues. La mobilité entrante est moyenne avec six/sept étudiants par promotion d'environ une trentaine d'étudiants.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Un excellent taux de réussite (100 %, pour les étudiants admis sur concours d'accès au diplôme de l'IEP). Cependant, les passerelles entre l'IEP et le master de la faculté de droit ne sont pas clairement expliquées.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le dossier ne fournit pas les informations nécessaires.
Evaluation des étudiants	Le dossier ne permet pas d'apprécier ces enjeux.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucun élément du dossier ne permet d'apprécier la façon dont est assuré le suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants.
Suivi des diplômés	Le suivi est principalement assuré par l'association des étudiants de l'IEP qui produit des données et des analyses très intéressantes, mais une seule promotion est présentée. Le suivi par l'équipe pédagogique reste informel, par l'usage des réseaux sociaux.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de structure collégiale de pilotage, néanmoins l'évaluation de la formation par les étudiants est réalisée et les résultats sont analysés et servent à l'évolution de la spécialité.

# Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

**Direction des formations et de la vie étudiante**

**Monsieur Jean-Marc GEIB**

Affaire suivie par : Nathalie GENIN  
Tél. : 04 76 82 83 01  
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015 – Formations du champ Etudes juridiques

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à faire remonter à l'HCERES concernant les formations ci-dessous.

**MENTIONS**

**SPECIALITES**

LICENCE DEG - DROIT

MASTER DEG - DROIT PRIVE

MASTER DEG - DROIT PUBLIC

MASTER DEG - ETUDES  
INTERNATIONALES ET  
EUROPEENNES

Droit privé général et contentieux ; Droit de l'entreprise, juristes - conseils d'affaires ; Droit notarial; Droit pénal et sciences criminelles ; Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ; Administration et droit de l'action publique ; Droit de la montagne ; Droit public des affaires et collectivités territoriales

Carrières juridiques internationales et européennes; Droit international et européen; Sécurité internationale et défense

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



**Michel ROCCA**